

# Aide soignant

Enseignement  
de niveau  
secondaire  
supérieur



## Formation

organisée en 2 années  
de septembre à juin

1<sup>ère</sup> année :

5 jours par semaine

2<sup>ème</sup> année :

2 jours par semaine  
(lundi et mardi)

de 8h30 à 12h00  
et de 12h40 à 16h00

Stage en entreprise  
de 8 semaines

Ecole Industrielle  
et Commerciale  
d'Andenne

Rue Adeline Henin, 1  
5300 Andenne

Tél : 085/84.49.63  
Fax : 085/24.53.70

eic@andenne.be  
www.eicandenne.be

## Profil

Le métier d'aide-soignant fait partie des professions paramédicales. Son activité se centre principalement sur l'aide aux personnes soignées dans l'incapacité d'assumer seules leurs besoins élémentaires mais également autour du maintien de l'hygiène hospitalière ou en maisons de repos. L'aide-soignant travaille en étroite collaboration et sous la responsabilité de l'infirmier (qui lui délègue une partie de son rôle propre) au sein de l'équipe pluridisciplinaire gravitant autour des personnes soignées. Il contribue à la réalisation de certains soins, notamment une partie des soins fondamentaux afin de pallier l'incapacité de réaliser certains actes de la vie quotidienne, comme se laver, s'habiller ou manger seul.

## Débouchés professionnels

- ▶ Services et institutions hospitaliers,
- ▶ Maisons de repos agréées,
- ▶ Maisons de repos et de soins agréées,
- ▶ Maisons de soins psychiatriques agréées,
- ▶ Centres de soins de jour agréés,
- ▶ Centres de court séjour agréés.

## Formation qualifiante

En fin de formation, les étudiants présentent une épreuve intégrée à l'issue de laquelle ils obtiennent le Certificat de qualification d'aide soignant correspondant au certificat de qualification « aide-soignant » délivré à l'issue de la 7<sup>ème</sup> année professionnelle « aide-soignant », subdivision services aux personnes par l'enseignement secondaire supérieur de plein exercice.

Ce titre n'équivaut pas à un CESS.

## Conditions d'admission

Etre titulaire du certificat de l'enseignement secondaire inférieur (C.E.S.I.) ou du certificat de l'enseignement secondaire du 2<sup>ème</sup> degré (CE2D), ou admission par une épreuve écrite de sélection. Des dispenses peuvent être obtenues sur base d'un dossier à soumettre au Conseil des études ou à la Direction.

## Horaires

- ▶ 2 années
- ▶ Une séance d'information par an
- ▶ Dispense du tronc commun possible – sur rendez-vous



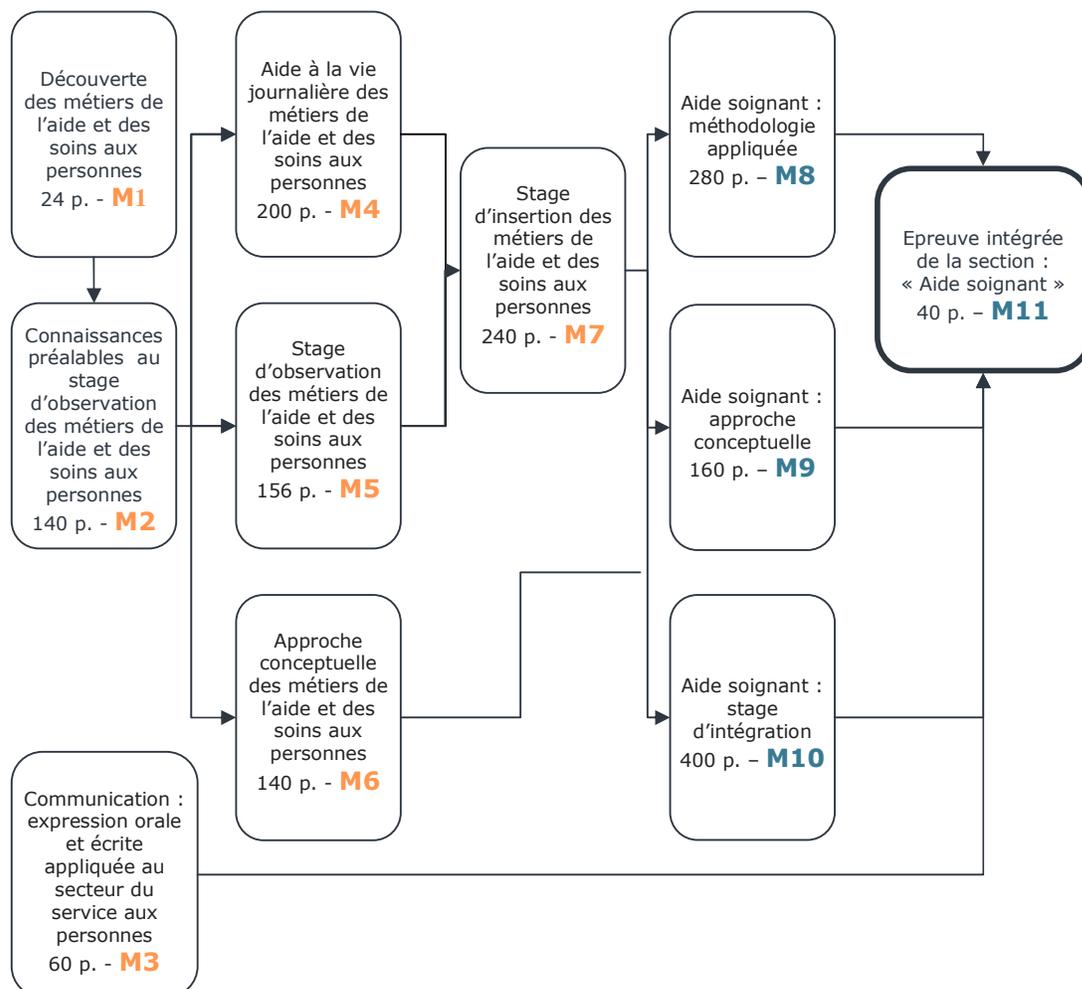
Ecole Industrielle  
et Commerciale  
d'Andenne

Rue Adeline Henin, 1  
5300 Andenne

Tél : 085/84.49.63  
Fax : 085/24.53.70

eic@andenne.be  
www.eicandenne.be

## Programme de la section



## Formation modulaire

Les 7 premiers modules (M1 à M7) de la formation d'aide-familial appartiennent au tronc commun que doit suivre toute personne souhaitant s'orienter vers les métiers d'aide-familial ou d'aide-soignant. Ils s'organisent la première année à raison de 5 jours par semaine de septembre à avril. Les 4 derniers modules (M8 à M11) de la formation d'aide-soignant s'organisent la seconde année de septembre à juin à raison de 2 journées par semaine (hors stages).

Une attestation de réussite clôture la réussite de chacun des modules. Seule la réussite de l'ensemble des modules de formation de la section donne accès au certificat de qualification.

Ces unités de formation sont identiques dans tout l'enseignement de promotion sociale et permettent donc à chaque étudiant de poursuivre ou reprendre son cursus dans un autre établissement, pour peu que l'ordre hiérarchique soit respecté.